



L'évaluation du Plan local d'urbanisme

Consulter les bilans périodiques de l'application du plan local d'urbanisme

Les évaluations du PLU

Le plan local d'urbanisme fait l'objet d'évaluations régulières, destinées à mesurer les résultats de sa mise en œuvre :

- > Tous les 3 ans : analyse des résultats de l'application des dispositions du PLU relatives à l'habitat au regard des objectifs prévus à l'article L.302-1 du code de la construction et de l'habitation
- > Tous les 6 ans : analyse des résultats de l'application des dispositions du PLU relatives aux transports et aux déplacements au regard des objectifs prévus aux articles L1214-1 et L.1214-2 du code des transports
- > Tous les 6 ans : analyse des résultats de l'application du PLU au regard des objectifs visés à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme.

Consulter les bilans du PLU

Bilan triennal de l'application des dispositions du PLU relative à l'habitat : 2014 - 2016

- > [Délibération du 16 décembre 2016 \(pdf\)](#)
- > [Rapport \(pdf\)](#)

Bilan de l'application des dispositions du PLU : 2014 – 2020

- > [Délibération du 24 janvier 2020 \(pdf\)](#)
- > [Indicateurs d'évaluation des résultats d'application du PLU \(pdf\)](#)
- > [Bilan de la politique locale de l'habitat \(pdf\)](#)

Dernière mise à jour le : **09 juin 2020**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi : 8h-18h

